



Puis je vendre mon véhicule avec une procédure en cours?

Par **delfine33**, le **11/05/2022** à **20:55**

bonjourrnMon mari a acheté un camion pour son entreprise en janvier. Nous avons dû entamer une action en justice contre le vendeur car il a de nombreuses pannes et dysfonctionnements. Or, la procédure est très longue et la compagnie chargée de notre dossier est totalement incompétente et ne laisse les choses traîner. Mais la situation s'est aggravée et comme la situation ne se débloque pas nous avons eu une proposition pour nous l'acheter. Nous avons exposé à l'acheteur tous les problèmes rencontrés et il serait d'accord. Ma question est la suivante: a t-on le droit de le vendre et que la procédure puisse tout de même continuer? Nous ne voulons pas que la vente annule la procédure. rnMerci d'avance pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **12/05/2022** à **08:48**

Bonjour,rnrnUn conseil, prenez un avocat indépendant car, là, vous avez affaire, si j'ai bien compris votre texte, à votre compagnie d'assurances dans le cadre de votre défense-recours ou dans le cadre de votre protection juridique. Or, se sont les employés de ce service qui vous répondent, pas l'avocat de la Compagnie, donc ils ne sont pas forcément compétents, un avocat indépendant sera bien plus efficace.rnrnEn attendant, pas de vente tant qu'un expert judiciaire n'aura pas examiné votre camion sous toutes ces coutures, expertise qui sera contradictoire donc en votre présence et en présence du vendeur, lequel aura été convoqué par LR/AR au moins 15 jours avant cette expertise. rnrnEn effet, sans cette expertise, le vendeur aura beau jeu de raconter tout ce qu'il veut et nier tous les défauts constatés.